REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

ARMP Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 102/2022

A l'Entreprise Fabrication Métallique et Construction « FMC »

Après avoir reçu le contrat du marché n° AOR 003/TX/MIN.PROV.ED.RS.J.S.NC/CGPMP3/FABRICATION METALLIQUE ET CONSTRUCTION SARL/H-KAT/2021, conclu avec le Ministère Provincial de l'Education, Recherche Scientifique, Jeunesse, Nouvelle Citoyenneté, Sports, Loisirs, Cultures et Arts, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent quarante millions sept cent deux mille neuf cent un, septante-quatre centimes (CDF 240 702 901,74) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/05/2022.

Pour servir et valoince que de droit

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Directeur Géneral